

Définition du métier type

Les personnels de laboratoire, collaborateurs des enseignants de la discipline, effectuent sous la responsabilité des enseignants, tous les travaux préparatoires et de mise au point des expériences. Ils assurent l'entretien des matériels.

Référence :

missions des personnels de laboratoire prévues par la circulaire n°98.115 du 26 mai 1998 qui s'applique aux agents techniques de laboratoire, aide de laboratoire et aide technique de laboratoire.

Activités

- Sort, installe, nettoie et range les matériels et produits destinés aux expériences et travaux pratiques.
- Effectue des dosages, prépare des solutions titrées, réalise des mesures.
- Installe et réalise les dispositifs expérimentaux sur indication des enseignants.
- Règle les appareils, réalise les mesures, effectue des essais et des modifications sur croquis.
- Remédie aux pannes ou aux défauts d'un dispositif expérimental ou d'un montage.
- Met des expériences au point à la demande des enseignants.
- Entretien le matériel et en contrôle la qualité de fonctionnement.
- Gère les stocks de produits et matériels, prépare les commandes et prend contact avec les fournisseurs.
- Seconde l'enseignant pendant les travaux pratiques et apporte une aide technique aux élèves.
- En l'absence de technicien de laboratoire, assure éventuellement l'encadrement des agents techniques et participe à leur formation.

Compétences et savoir-faire (être capable de) :

- Lire et interpréter le schéma d'installation d'un dispositif expérimental ou un schéma de montage.
- Diagnostiquer l'origine d'une panne et identifier les défauts d'un montage.
- Adapter l'expérience en fonction du matériel et des produits disponibles.
- Anticiper les attentes des enseignants et prévenir les mauvaises manipulations durant les travaux pratiques.
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- Prévoir les besoins d'approvisionnement en produits et matériels.

Connaissances associées :

- Connaissance nécessaire pour la mise en place des travaux pratiques correspondants aux programmes des premier et second cycles et des post-bac.
- Connaissances du matériel et des produits chimiques les plus courants (formules et propriétés) et de leurs précautions d'utilisation.
- Connaissance des matériaux, des matériels et des appareils utilisés.
- Connaissances des règles d'hygiène et de sécurité et des mesures d'urgence à prendre en cas d'accident.
- Connaissance des expérimentations assistées par ordinateur.
- Connaissances informatiques et du fonctionnement en réseau.